

# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

## **Transitions et reconversions professionnelles : une concertation express à minima qui passe à côté des vrais enjeux.**

Le ministère du Travail a relancé, au printemps 2025, une négociation interprofessionnelle « flash » sur les transitions et reconversions professionnelles dans un cadre budgétaire contraint. Ces négociations avaient pour objectif d'unifier les dispositifs, notamment en fin de carrière, et d'améliorer la gouvernance. Nous étions en droit d'attendre plus d'ambition dans un contexte de mutations économiques et environnementales avec la transformation de nombreux métiers qui aurait nécessité un vrai travail d'anticipation avec des moyens financiers correspondants.

De plus, la CGT déplore la méthode de négociation qui consiste à travailler sur un texte patronal très dur contre les salarié·es. Les organisations syndicales ont dû d'abord négocier pied à pied pour maintenir le droit existant ce qui entrave la possibilité d'une réelle négociation permettant de travailler sur des propositions réellement de fonds.

Si cet ANI fusionne deux dispositifs de reconversion, cela n'est pas de nature à répondre aux enjeux de la formations professionnelle dont nous avons besoin. Malheureusement, à budget constant, c'est le Compte Personnel de Formation des salarié·es qui co-financera les plans de formation des entreprises.

Enfin, le dispositif permettant aux salarié·es de pouvoir choisir une formation longue (PTP) est limité, au-delà, il devra trouver les financements manquants.

Si le patronat convient que la formation est un investissement, on ne peut que regretter qu'il refuse d'inscrire dans l'accord la reconnaissance des qualifications acquises à l'issue des parcours de reconversion.

La CGT regrette que ces négociations se soient faites au pas de charge, ne permettant pas le temps de l'analyse, et dans une logique budgétaire contrainte qui entrave des réelles avancées pour les salarié·es.

Montreuil, le 27 juin 2025